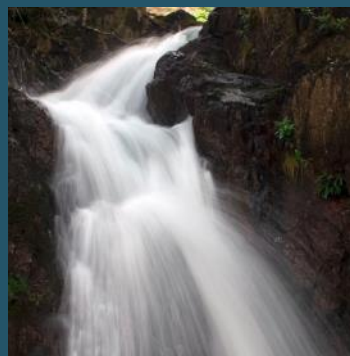




Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve



Bureau de CLE du 20 septembre 2024



ORDRE DU JOUR

- 1** Demande de prélèvement dans le Boutigny : compléments apportés par la commune de Taninges
- 2** Demande d'aide exceptionnelle suite aux crues de l'Arve de novembre et décembre 2023 – GAEC le Corti de Joany
- 3** Etudes quantitatives : point d'avancement
- 4** Projet de mise en compatibilité du SCOT de la CCG
- 5** Nouveau « Contrat Global » du bassin versant de l'Arve : point d'information
- 6** Points divers



1

**Prélèvement dans le torrent du
Boutigny au Praz-de-Lys
(pétitionnaire : commune de
Taninges)**

Prélèvement dans le Boutigny



■ Contexte

- Avis de la CLE rendu le 23 septembre 2023

Rappel : Avis de la CLE du 29/09/2023



1- La CLE est favorable à la mise en place dès à présent du prélèvement hivernal et estival à des fins d'alimentation en eau potable dans le Boutigny pour répondre à la demande de l'ARS.

Cette autorisation est temporaire et doit s'accompagner de la mise en œuvre par le pétitionnaire :

- D'outils de connaissance et de contrôle du débit du Boutigny, permettant de fiabiliser les données hydrologiques.
- D'une étude spécifique relative à l'évaluation des débits dans le temps au regard de l'impact du changement climatique.

Ces données seront représentées à la CLE dans un délai de 3 ans.

2- La CLE n'est pas favorable à un prélèvement dans le Boutigny destiné à un réassort hivernal de la retenue de la Ramaz au vu des éléments contenus dans le dossier.

La CLE demande au pétitionnaire de réaliser une étude alternative au réassort hivernal compte tenu de la présence d'autres ressources potentielles d'eau. Le pétitionnaire présentera cette étude complémentaire à la CLE dans un délai de 3 ans.

Une exception sera faite pour les périodes de très forts redoux avec une limite pluie-neige élevée : dans ce cas, le prélèvement dans le Boutigny pour un réassort hivernal sera exceptionnellement autorisé. Les conditions de ce prélèvement exceptionnel devront être fixées par les services de l'Etat.

La CLE demande donc qu'une autorisation temporaire d'exploitation de la prise d'eau soit mise en place pour une durée de 3 années. A l'issue de cette période, le pétitionnaire présentera à la CLE les études complémentaires ainsi que les éléments de suivi et de contrôle qu'il aura mis en place. **La CLE statuera alors sur la possibilité de pérenniser ce prélèvement.**

Prélèvement dans le Boutigny



■ Contexte

- **Avis de la CLE rendu le 23 septembre 2023**
- **Demande du pétitionnaire :**
 - ✓ présentation au Bureau de la CLE des démarches réalisées depuis sept 2023
 - ✓ nouvelle consultation de la CLE notamment sur la question du prélèvement hivernal

Prélèvement dans le Boutigny

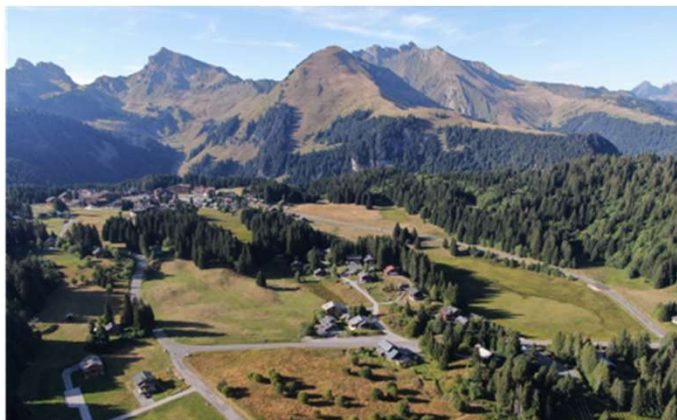


- **Présentation des démarches réalisées depuis sept 2023**

Présentation du pétitionnaire

COMMUNE DE TANINGES

PRESENTATION DU PROJET DE PRELEVEMENT DANS LE TORRENT DE BOUTIGNY



Le développement de Praz de Lys - Sommand

- **Mise en scène de la montagne, donner à voir et à vivre**
 - *sentiers découvertes thématiques : alpages, habitats de montagne, contemplation, land art*
- **Minimiser le développement d'équipements artificiels**
 - *économiser en foncier, en artificialisation, en déploiement d'équipements.*
 - *focalisation sur de petits équipements ludiques et pédagogiques majoritairement à destination des enfants*
 - ***être cohérent avec l'optimisation du parc de remontées mécaniques de la SPL.***
- **Mettre en avant la mobilité comme un axe central du séjour**
 - *mise en place de cheminements piétons agréables et sécurisés, connectés,*
 - *extraction des véhicules des centres hameaux pour du stationnement délocalisé,*
 - *mise en place de navettes.*
 - *disposer l'été d'un double sens sur le tronçon Jean de la Pipe - centre Praz de Lys*
- **Redonner toute sa place aux piétons dans les deux centres**
 - *marquage des espaces et de la déambulation*
 - *création d'une place centrale permettant l'animation et la tenue d'événements*
 - *identification des entrées du site La Savolière et à l'arrivée sur Sommand.*
- **Mettre en place et conforter les services publics attendus par les familles**
 - *consignes, halte - garderies, salles hors-sac, salles des fêtes, toilettes*

Le constat AEP côté Praz de Lys

Les besoins AEP :

- Volume d'eau annuel distribué : 56 000m³ dont 12 000m³ aux vacances de février
- Pic de la demande depuis les réservoirs en hiver : 800m³/j (vacances de février)
- Pic de la demande depuis les réservoirs en été : 400m³/j (vacances d'août)

Les ressources disponibles :

	Débit d'étiage hivernal moyen	Débit d'étiage hivernal sévère	Débit d'étiage estival sévère
Pontet	480 m ³ /j (5.5 l/s)	192 m ³ /j (2.2 l/s)	312 m ³ /j (3.6 l/s)
Henrioud	50 m ³ /j (0.6 l/s)	36 m ³ /j (0.4 l/s)	48 m ³ /j (0.5 l/s)
Roy	290 m ³ /j (3.3 l/s)	216 m ³ /j (2.5 l/s)	86 m ³ /j (1.0 l/s)
TOTAL	820 m³/j (9.4 l/s)	444 m³/j (5.1 l/s)	446 m³/j (5.1 l/s)

⇒ On constate un déséquilibre ressources disponibles/besoins en période d'étiage hivernal et aussi estival (cf. été 2022)

Le constat AEP côté Sommand

Les besoins :

- Pic de la demande depuis les réservoirs en hiver : 200m³/j (vacances de février)
- Pic de la demande depuis les réservoirs en été : sans objet

Les ressources disponibles :

	Débit d'étiage hivernal moyen	Débit d'étiage hivernal sévère	Débit d'étiage estival sévère
Encrenaz	120 m ³ /j (1,4 l/s)	90 m ³ /j (1,05 l/s)	
Ramaz	150 m ³ /j (1,75 l/s)	100 m ³ /j (1,16 l/s)	
TOTAL	270 m ³ /j (3,15 l/s)	190 m ³ /j (2.21 l/s)	

⇒ On constate une situation juste à l'équilibre
ressources disponibles/besoins en période d'étiage

Le constat pour la neige de culture

Les besoins :

35 ha de pistes à sécuriser sur l'installation actuelle à raison de 2000/2500m³ d'eau/ha, soit à minima, un volume annuel de 70 000m³ de besoins

Les ressources disponibles :

Retenue de la Ramaz (*mise en service en 2016, pour un usage exclusif neige de culture*) d'un volume utile limité à 40 000 m³ (*5 à 6 000 m³ de réserve en fond de lac*), dont le remplissage est assuré au printemps.

⇒ On constate un déficit minimal
de 30 000 m³ d'eau
entre les besoins et la ressource disponible



Retenue de la Ramaz

Rappel de l'approche de la gestion de l'eau sur les plateaux Praz de Lys Sommand

Solution envisagée pour augmenter la disponibilité de la ressource

Les acteurs locaux fédérés autour de la problématique de la gestion de l'eau

- ☐ La commune de Taninges
- ☐ La commune de Mieussy
- ☐ La SPL La Ramaz (exploitant du domaine skiable avec comme seules actionnaires Taninges et Mieussy)

=> Elaboration d'un schéma directeur partagé (2020 - 2022), établi en concertation avec la DDT

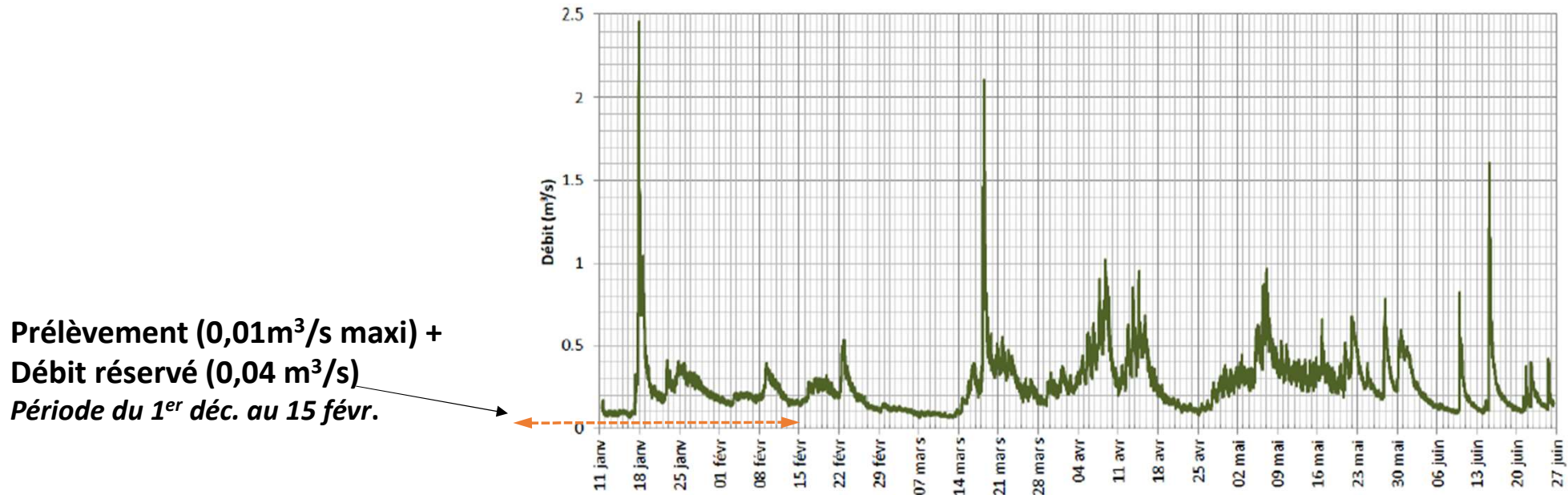
Les objectifs de la collectivité fixés dans le schéma directeur

- Mettre en œuvre un dispositif permettant de répondre à la fois aux besoins AEP **et** neige de culture
- S'affranchir, à court/moyen terme (10-15 ans), de tout nouvel ouvrage de stockage de la ressource
(éviter la destruction d'espaces naturels sur le plateau par la préservation des zones humides, maintien de l'agriculture de montagne)
- Préserver les capacités financières des collectivités

=> Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale pour prélèvement dans le torrent de Boutigny

- Demande d'autorisation environnementale déposée en juin 2023 à la DDT
- Avis de la CLE en septembre 2023, favorable pour le volet AEP et avec des réserves pour la neige de culture
- Demande de compléments formulée par la DDT en décembre 2023
- **Addendum en réponse à la DDT avec une évolution significative du projet, déposée en août 2024**

Mesures de débits du torrent de Boutigny au droit de la prise d'eau



Evolution attendue avec le changement climatique (conclusion de l'étude de mesures de débit) :

En été :

Des étiages plus sévères et plus longs car commençant plus tôt et se prolongeant jusqu'à l'automne

En hiver :

Par la réduction de la rétention nivale en lien avec la hausse des températures de l'air,

- Disparition des étiages hivernaux
- Augmentation des débits et de la fréquence des hautes eaux

Présentation du projet actualisée - version 2024



Torrent de Boutigny - Localisation du site pressenti pour la prise d'eau



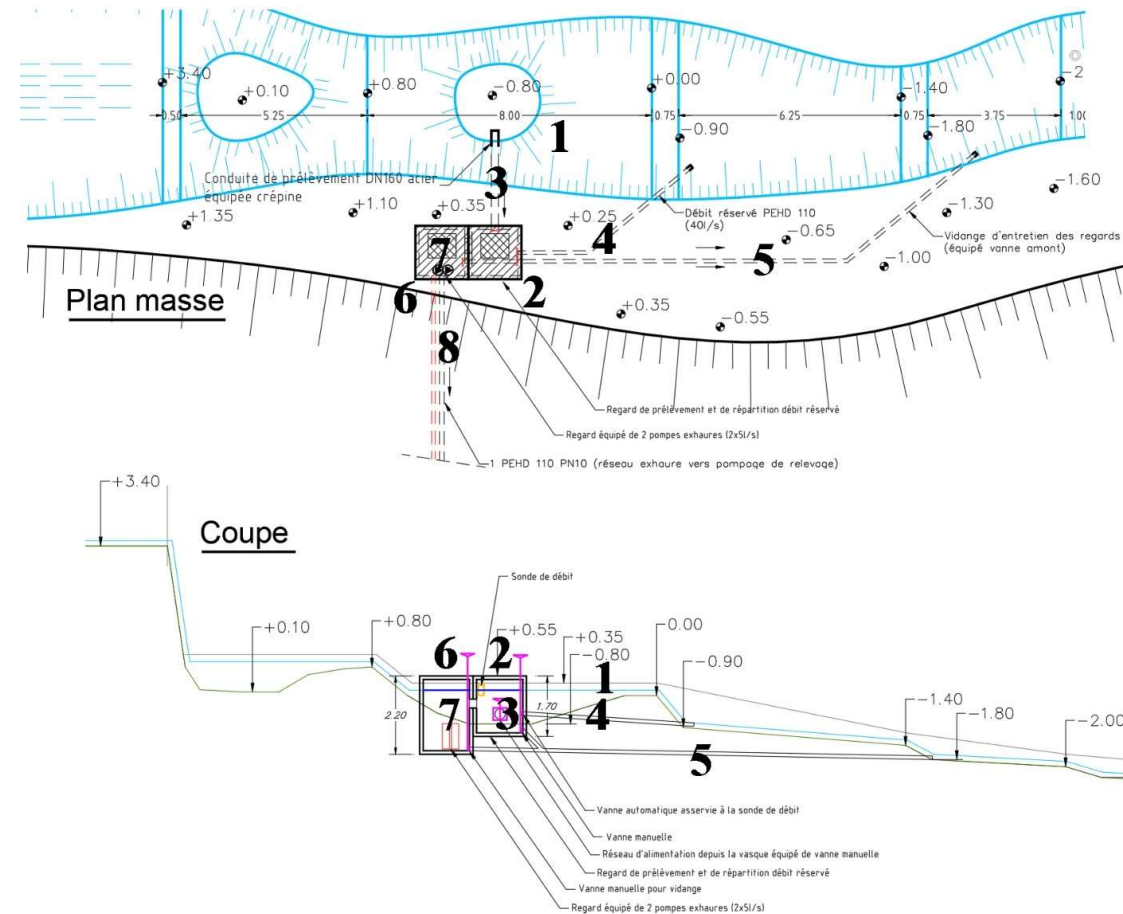
Torrent de Boutigny - Site pressenti pour la prise d'eau

Les caractéristiques du prélèvement (débit réservé 40l/s **pour la seule période hivernale du 1^{er} décembre à mi-février**) :

- ☐ En période hivernale uniquement (1^{er} déc. à mi-février) : 30 000m³, tous besoins confondus, pour un prélèvement maxi de 10l/s soit un impact minime sur le milieu au vu des mesures débit hivernal (module 170l/s) réalisées en continu sur l'hiver 23/24
- ☐ Abandon du prélèvement en période estivale, période où les étiages sont trop sévères
- ☐ **Sécurisation de l'approvisionnement AEP en été grâce à la retenue collinaire de la Ramaz** (disponibilité certaine sur le stock), solution approuvée par l'ARS et l'hydrogéologue agréé

Le prélèvement dans le torrent de Boutigny

Prise d'eau version 2024



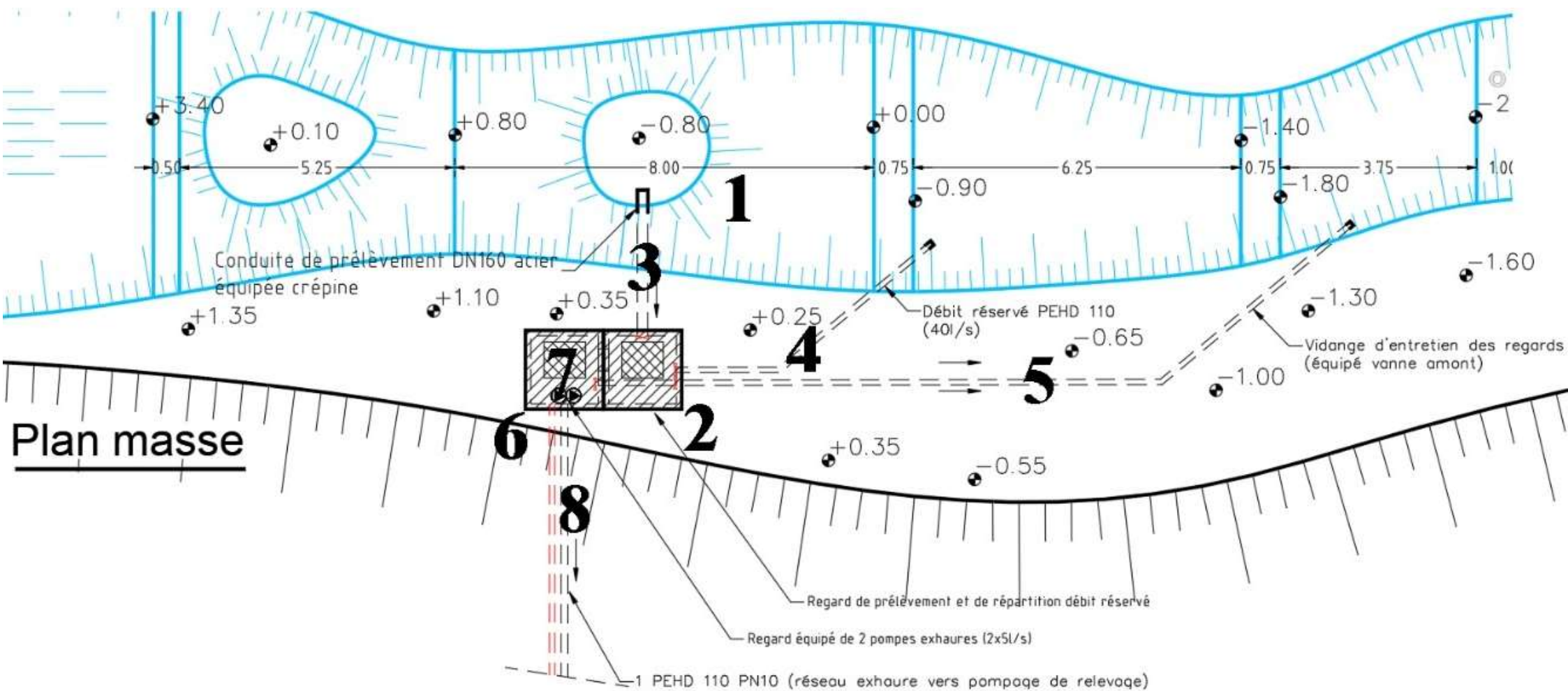
Les caractéristiques du prélèvement

(1^{er} décembre/15 février) :

- ☐ Un fonctionnement mécanique simple, sans création de seuil
- ☐ Restitution mécanique du débit réservé (sans intervention) —
- Pas de possibilité de création d'assec, surverse permanente entre 2 vasques**
- ☐ Neutralisation mécanique de la prise d'eau hors période de fonctionnement
- ☐ Contrôles du débit réservé in situ, avec mesures de débits

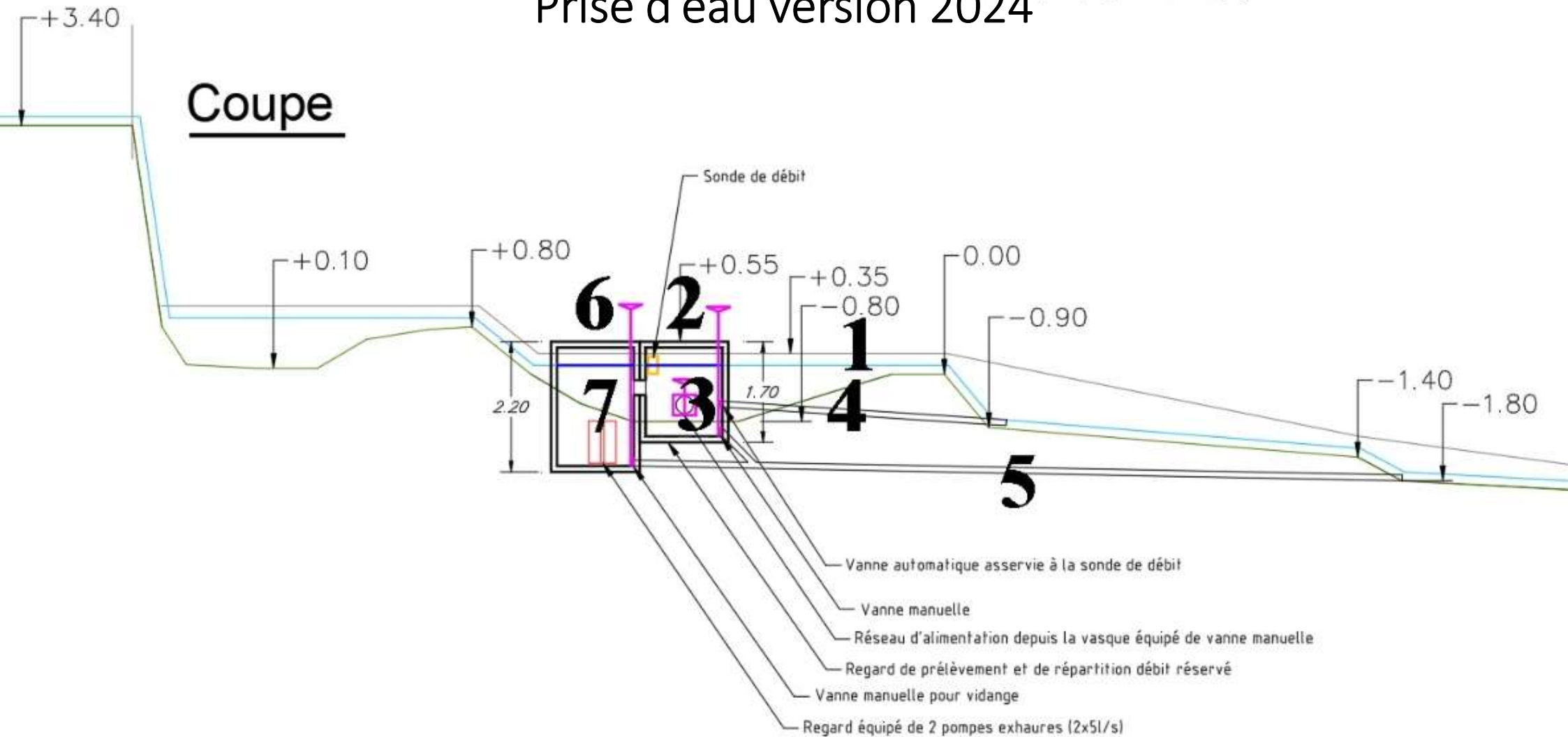
Le prélèvement dans le torrent de Boutigny

Prise d'eau version 2024



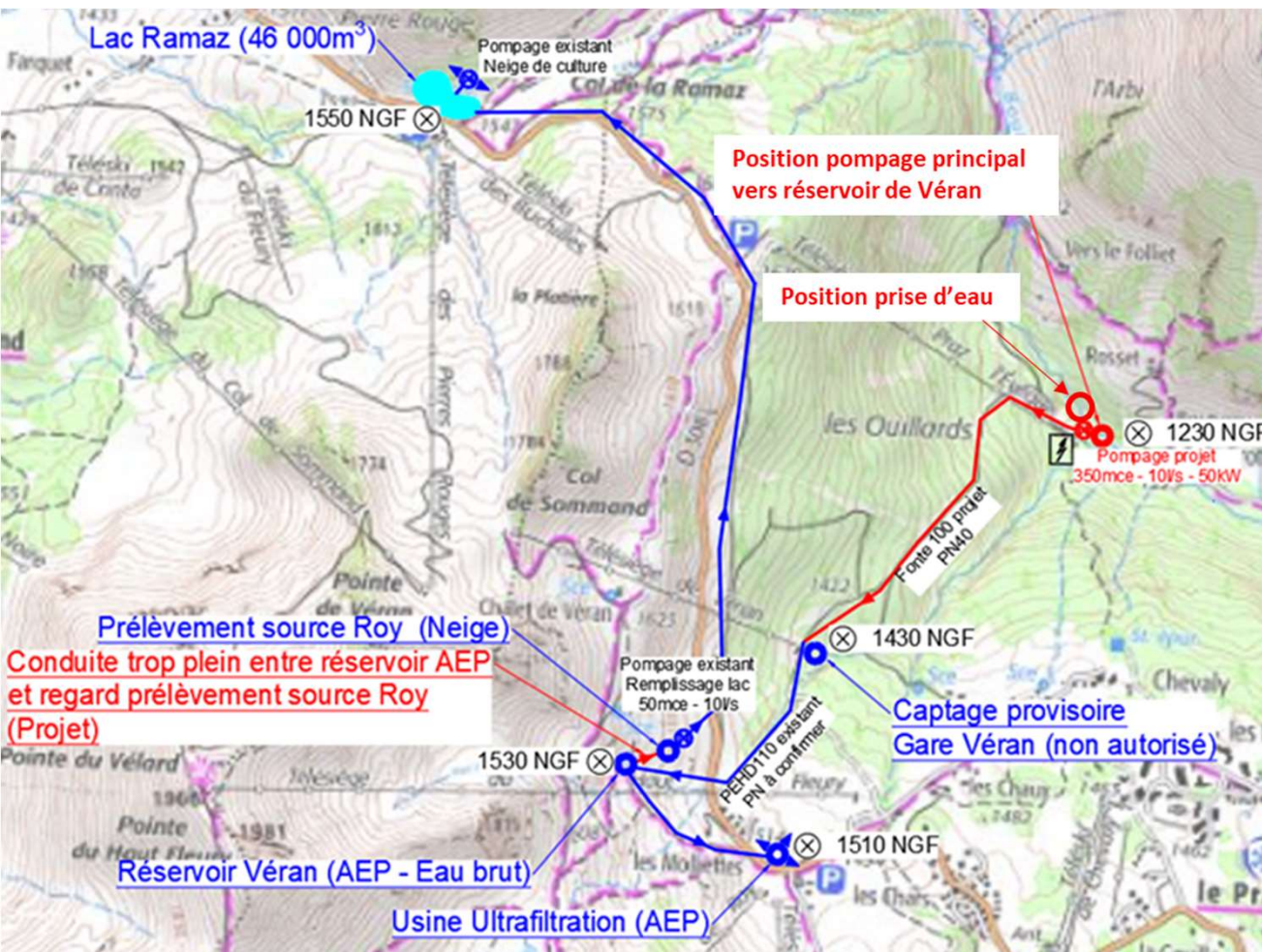
Le prélèvement dans le torrent de Boutigny

Prise d'eau version 2024



Le schéma technique global 2024

Prélèvement torrent de Boutigny et connexion de la retenue de la Ramaz dans le dispositif AEP



Les caractéristiques du projet

- ☐ Une valorisation des équipements existants (AEP/neige de culture)
- ☐ Valorisation de la retenue de la Ramaz pour l'AEP (*remplacement de la membrane*)
- ☐ Evitement des zones humides pour le tracé des canalisations
- ☐ Une enveloppe de travaux maîtrisée

Comparatif des dossiers 2023 et 2024

Désignation	Version 1 (juin 2023)	Version 2 (août 2024)
Volume annuel prélevé	30 000m ³ (tous besoins confondus)	30 000m ³ (tous besoins confondus)
Modalités de prélèvements	Période automne/hiver : 1 ^{er} décembre/15 février Période été : 1 ^{er} juillet/31 août	Période automne/hiver : 1 ^{er} décembre/15 février Période été : néant
AEP hiver	Prélèvement possible hiver (débit réservé 40l/s)	Prélèvement possible hiver (débit réservé 40l/s)
AEP été	Prélèvement possible été	Pas de prélèvement été , préservation du milieu – Intégration de la retenue de la Ramaz, pour disponibilité par le stock ; retour favorable ARS et Hydrogéologue
Débit réservé (1)	40l/s, mais avec des assecs possibles (restitution du débit réservé trop en aval)	40l/s, mais sans assec possible (restitution du débit réservé requalifié)
Débit réservé (2)	Surverses intermittentes possibles entre 2 vasques naturelles	Surverse permanente garantie entre 2 vasques naturelles par des modalités de prélèvements affinées
Contrôles de la prise d'eau	Visuels et supervision installation neige de culture	Contrôles visuels et supervision, et mesure du débit réservé en temps réel
Environnement	Courrier du 8/12/23	Concertation directe avec la DREAL, réponses apportées (favorables)
Montant des travaux	Prise d'eau/canalisation uniquement (485k€ HT, automne 25)	Prise d'eau/canalisation (485k€ HT, automne 25), + remplacement de la membrane par membrane ACS (650k€ HT, printemps 25)
Mesures d'accompagnement	Précautions travaux dans le cours d'eau + aménagement du seuil scierie Bastard	Précautions travaux dans le cours d'eau + aménagement du seuil scierie Bastard

Estimations prévisionnelles et calendrier des travaux

Pour les travaux de la prise d'eau dans le torrent de Boutigny et les réseaux:

Désignation des postes	Montants en € HT	Observations
Etudes complémentaires environnementales - Rédaction/suivi du dossier d'autorisation	25 000	Dossier d'autorisation rédigé sur la base des inventaires réalisés
Maîtrise d'œuvre (bâtiment/équipement local/réseaux) et missions annexes Maître d'Ouvrage	40 000	Y compris mission architecture
Bâtiment pour pompage Praz Lévêque – 10 à 15m ²	60 000	
Création accès piéton à la prise d'eau	20 000	Pas de coupe d'arbres
Prise d'eau Boutigny - Pompes de gavage	45 000	2 pompes de 5l/s
Equipement local pompage principal (pompes, tuyautage, instrumentation)	60 000	1 pompe avec 2 régimes de fonctionnement 5 ou 10l/s
Adaptation de l'installation neige de culture existante	40 000	Regard de sectionnement/distribution, mise à jour supervision
Alimentation/raccordements électriques	15 000	A confirmer (puissance disponible actuelle limitée à 42kVA)
Canalisation prise d'eau/local pompage/G1 TSF Veran	155 000	1300m de réseau – Réutilisation de la canalisation existante entre G1 TSF Veran et réservoir de Véran
Compensations environnementales	25 000	Montant donné à titre indicatif – A affiner selon la mesure retenue
TOTAL	485 000	

Estimations prévisionnelles et calendrier des travaux

Pour les travaux de modernisation de la retenue de Ramaz :

Désignation des postes	Montants en € HT
Etudes géotech. et Maitrise d'œuvre	30 000
Installation de chantier (suivi, amenée repli)	35 000
Dépose/repose clôtures bois	20 000
Enlèvement confinement 50/100 et stockage sur site	35 000
Enlèvement et évacuation de l'ancienne membrane en DIB	30 000
Curage fond de retenue - Réglage	10 000
Tranchée d'ancrage 1,20 *1,70 à 0m70 du bord	20 000
Fourniture et pose complexe DEG – 15 000m ²	450 000
Raccordements/reprise de l'évacuateur de crue	10 000
Reprise et remise en œuvre des matériaux de confinement	50 000
TOTAL	690 000



2

Demande d'aide exceptionnelle suite aux crues de l'Arve de novembre et décembre 2023 – GAEC le Corti de Joany

Demande d'aide suite aux crues de l'Arve



■ Contexte

- **mars 2024** : courrier du GAEC le Corti envoyé au Département, concernant les dégâts occasionnés par les crues de l'Arve de 2023
- Demande d'organisation d'un **COPIL** avec le SM3A, le Département, les EPCI, les communes, les services de l'Etat, la chambre d'agriculture pour évoquer les **modalités d'indemnisation du monde agricole en cas d'inondation de terres agricoles**
- CLE du SAGE de l'Arve ?

➡ **Avis du Bureau ?**



3

Etudes quantitatives : point d'avancement

Etudes quantitatives : point d'avancement



■ Avancement des différentes phases (7) de l'étude

- **Phase 1** : caractérisation des sous-bassins et aquifères et recueil de données
- **Phase 2** : bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution
- **Phase 3** : impact des prélèvements et quantification des ressources existantes



En cours de finalisation



Lancée en juillet

Etudes quantitatives : point d'avancement

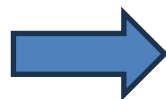


■ Finalisation des phases 1 et 2

- Suite au bureau de CLE du 28/06/2024, **saisine des EPCI sur les chiffres de prospective en matière d'évolution démographique** (retour demandé pour le 15 septembre) : **aucun retour fait // avis réputé favorable**
- Proposition du Bureau d'études : **identification d'un intérêt technique de travail complémentaire** (*rappel pour la collecte de données : marché précédent : période 2008-2017 / présent marché : période 2018-2022*)

Objectif :

- apporter des améliorations au bilan de la période 2008-2017 et **rendre ainsi le bilan 2008-2022 plus homogène et cohérent** (minimisation des « sauts » 2017-2018)



Proposition d'un avenant au marché

Etudes quantitatives : point d'avancement



■ Finalisation des phases 1 et 2 : proposition d'avenant

Contenu de l'avenant :

Besoins AEP, prélèvements AEP, transferts AEP, Ass Collectif, Ass non Collectif, Eaux Claires Parasites Permanentes, neige, industrie : poncuellement compléments ou MAJ

Thèmes	Travail complémentaire : exemples
Besoins AEP	Mettre à jour Bons-en-Chablais avant 2018
Rendements réseaux	Revoir les rendements réseaux sur St Laurent et St Sixt avant 2018
Neige	Rectifier les volumes prélevés depuis 2009 grâce aux nouvelles données collectées

Etudes quantitatives : point d'avancement



■ Finalisation des phases 1 et 2 : proposition d'avenant

Impact financier :

- Montant prévisionnel : **environ 8 000 € HT – environ 10 000 € TTC**
- SM3A : favorable au financement du surcoût à hauteur de 20% d'autofinancement (+ 2 000 € TTC environ)
- **Position des financeurs ? (70% AERMC, 10% Département)**

Etudes quantitatives : point d'avancement



■ Finalisation des phases 1 et 2 : proposition d'avenant

Conséquence sur le calendrier :

- Décalage du rendu définitif des rapports de phase 1 et 2
- Pas ou peu de décalage sur le rendu de la phase 3, prévu pour décembre 2024

Impact administratif :

- Dépôt de compléments aux dossiers de demande de subvention
- Marché en procédure formalisée : avenant d'un montant inférieur à 5% du montant du marché : simple décision signée par le Président du SM3A

Etudes quantitatives : point d'avancement



- Finalisation des phases 1 et 2 : proposition d'avenant

➔ **Avis du Bureau ?**



4

Projet de mise en compatibilité du SCOT de la Com Com du Genevois

Mise en compatibilité SCOT CCG



■ Contexte

- **18 décembre 2023** : délibération de la CCG sur mise en compatibilité du SCOT par voie de déclaration de projet
- **3 septembre 2024** : notification du projet de mise en compatibilité du SCOT à la CLE
 - invitation à une réunion d'examen conjoint PPA : **8 novembre 2024**
 - **Avis préalable à rendre avant le 25 octobre 2024**
- **Objet de la déclaration de projet :**
**Projet d'extension et de développement du site Vitam
sur la commune de Neydens**



Mise en compatibilité SCOT CCG



■ Présentation du projet

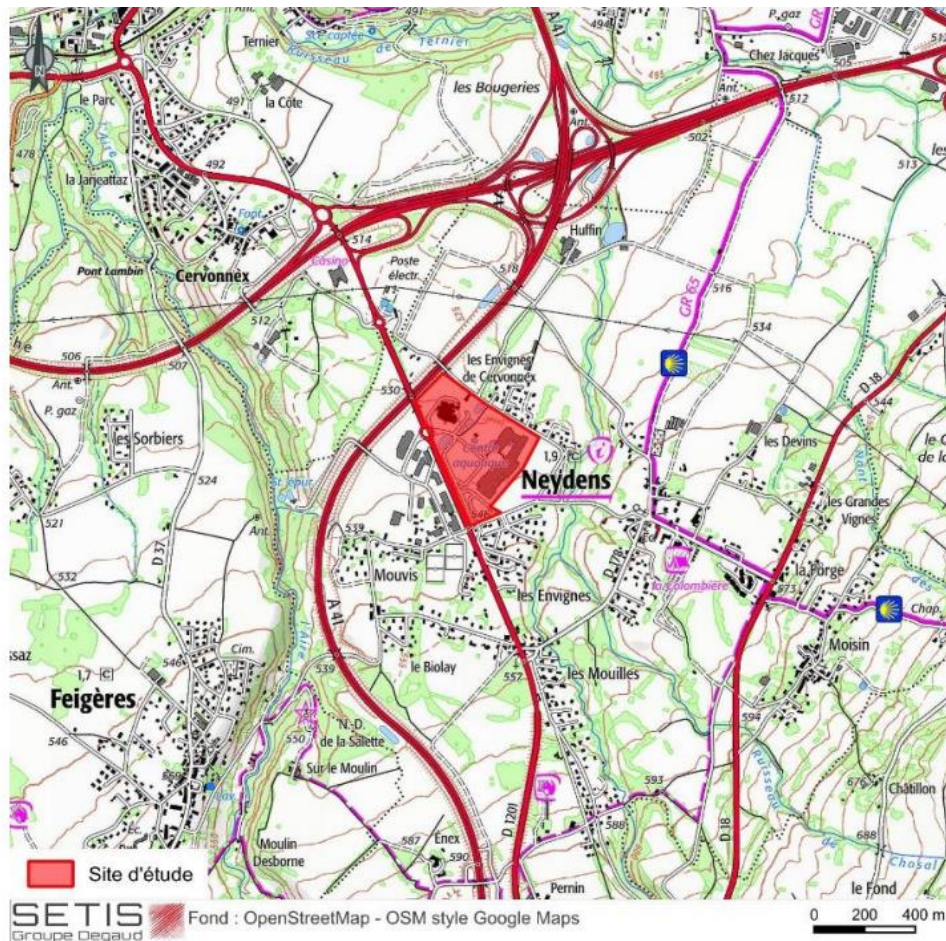


Figure 1 : Localisation du site objet de la mise en compatibilité du SCOT

Mise en compatibilité SCOT CCG



■ Présentation du projet

- Projet de **restructuration**, de **rénovation** et d'**extension** du site Vitam, un centre de commerces et de loisirs (commune de Neydens)
- **Extension prévue sur une parcelle attenante** au site actuel : friche de l'ancienne discothèque le « Macumba » (ajd abandonnée)

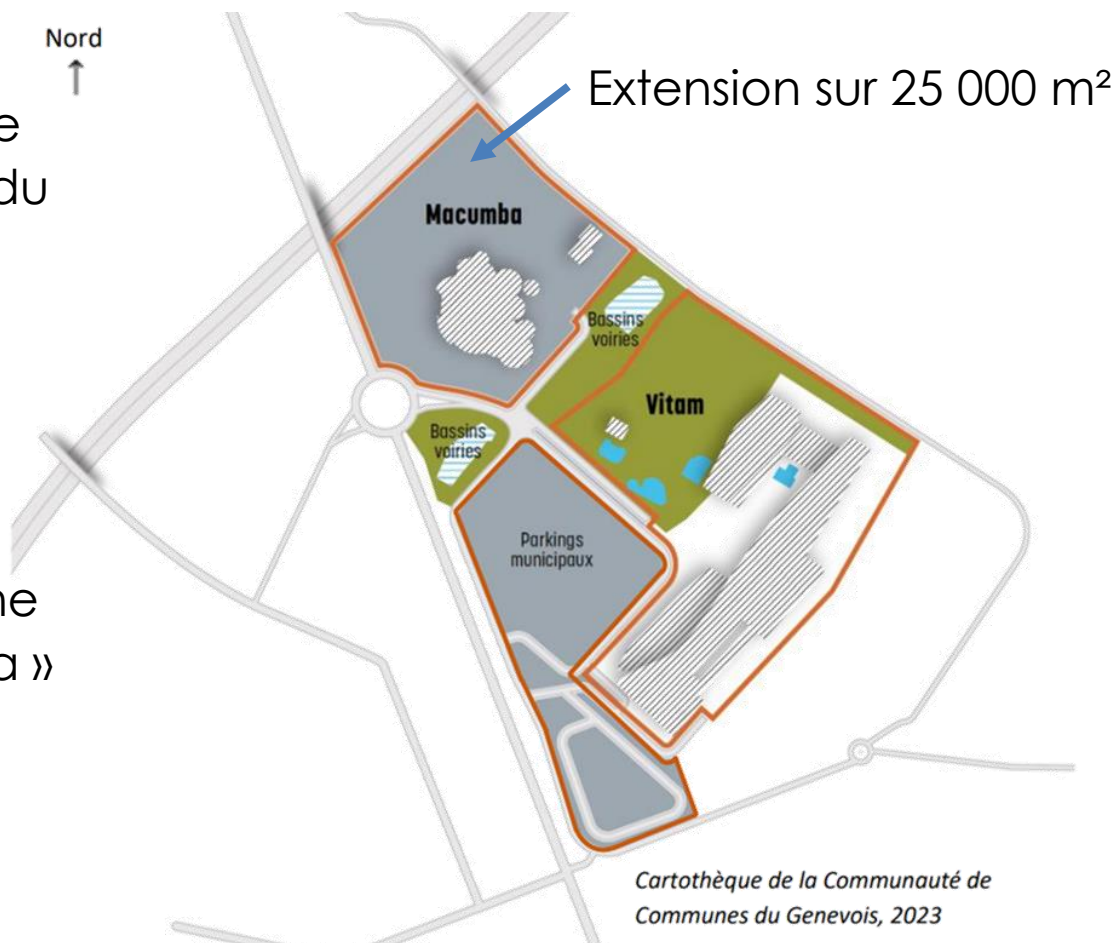


Figure 3 : décomposition du périmètre de projet envisagé

Mise en compatibilité SCOT CCG



■ Présentation du projet

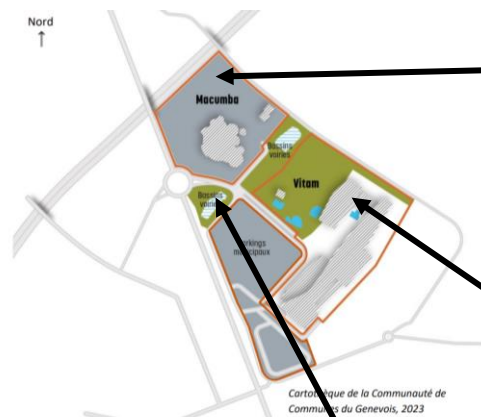


Figure 3 : décomposition du périmètre de projet envisagé



Mise en compatibilité SCOT CCG



■ Présentation du projet

- Nécessité pour la CCG de lancer une procédure de **mise en compatibilité du SCOT par voie de déclaration de projet**
 - ✓ La mise en compatibilité vise uniquement à ***adapter la typologie des commerces autorisés*** sur le secteur.
 - ✓ Les modifications à apporter au SCOT portent sur le PADD et le DOO, et plus particulièrement :
 - 1- Permettre un renforcement du pôle de Neydens,
 - 2- Autoriser les commerces de type achat quotidien et hebdomadaire de proximité sur Neydens, en complémentarité de l'offre commerciale de proximité proposée à Saint-Julien-en-Genevois.

Mise en compatibilité SCOT CCG



■ Analyse

- Extension prévue exclusivement sur une friche : terrains déjà aménagés et anthropisés
- Pas de connexion avec le réseau hydrographique
- Projet non situé sur une nappe stratégique
- Seul secteur présentant des enjeux de biodiversité = zone des bassins de rétention EP (enjeux oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens)
→ ce secteur sera préservé
- **Attention au volet quantitatif** : le dossier indique que les ressources en eau potable exploitées sont insuffisantes pour satisfaire les besoins actuels
- **Attention au volet qualitatif** : le dossier indique que la STEP est actuellement surexploitée et dispose de performances et d'équipements jugés non conformes

Mise en compatibilité SCOT CCG



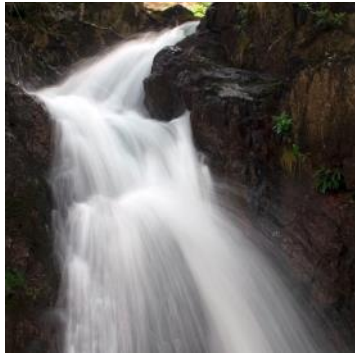
■ Avis reçu par courriel : chambre d'agriculture

■ Proposition

Courrier à la signature du Président de la CLE :

- indiquant les enjeux identifiés (quantitatifs et qualitatifs)
- rappelant l'existence du guide « urbanisme et SAGE » auquel la CCG peut se référer dans le cadre de la mise en compatibilité du SCOT

 **Avis du Bureau ?**



5

Nouveau « Contrat Global » du bassin versant de l'Arve : point d'information

[illegible]

Nouveau Contrat Global



■ Les principales étapes à venir

- **Bilan Contrat Global en cours (BE : IREED) : évaluation qualitative et prospective**
 - ✓ Entretien avec les MOA et les financeurs en cours (*RAPPEL : questionnaire à remplir pour les porteurs de projet...*)
 - ✓ Rendu du bilan novembre 2024
- **Réunion du 22 novembre 2024 :**
 - ✓ Présentation du bilan du Contrat Global
 - ✓ Impulsion pour l'élaboration d'un futur Contrat
- **Date de signature : objectif juin 2025 ?**



6

Points divers

Points divers



■ Com Com du Genevois

- **Démission du Président M. Pierre-Jean CRASTES**
 - ✓ Membre de la CLE et du Bureau de la CLE
 - ✓ Attente d'une nouvelle désignation par la CCG

Sauf s'il reste conseiller communautaire - En attente d'éléments de la part de la CCG sur la question

Points divers



■ Agenda Bureaux de CLE 2025

- **Dates prévisionnelles communiquées par mail :**
 - Mardi 14 janvier à 14h
 - Mardi 11 mars à 14h
 - Mardi 6 mai à 14h
 - Mardi 17 juin à 14h



Merci de votre attention